

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 30 JANVIER 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Absents excusés avec pouvoir : 5
Absent excusé : 0
Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le trente janvier à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Date d'affichage : 24 janvier 2024

Étaient présents :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.
Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à J-L. BLANC
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY
Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à V. AYME
Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à J-M. ROUSSIN
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-01/04 : MARCHÉ D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE VALREAS ET
LA COMMUNE DE RICHERENCHES – APPROBATION
DE LA CONVENTION**

Monsieur Jean-Luc BLANC donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les communes de Richerenches et Valréas, en vue de la

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01

passation d'un marché global de performance relatif aux installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et d'éclairage de mise en valeur.

Le groupement sera formalisé par une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement de ce dernier.

La durée du groupement de commandes correspond à la période comprise entre la date de signature de la convention de groupement par les parties et la date d'échéance du futur marché à conclure. Le marché est prévu pour une durée de dix ans.

Il est également proposé que la Commune de Valréas soit coordonnatrice du groupement, cette mission ouvrant droit à rémunération.

La commune de Valréas sera chargée de lancer le marché global de performance afin d'attribuer les prestations suivantes : travaux de rénovation, de mise en sécurité et remise aux normes y compris la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et d'éclairage de mise en valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L. 2113-7 ;

Considérant que la Commune de Valréas a des besoins en matière d'entretien et de travaux relatifs aux installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et d'éclairage de mise en valeur ;

Considérant que la mutualisation des commandes peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des offres plus économiquement avantageuses ;

Considérant le projet de convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes entre la Commune de Valréas et la Commune de Richerenches ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC et de Monsieur Christian BARTHELEMY, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes, marché global de performance (MGP) relatif aux installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et d'éclairage de mise en valeur, entre la Commune de Valréas et la Commune de Richerenches, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

■ **ACCEPTE** les missions qui sont dévolues à la Commune de Valréas en tant que coordonnateur du groupement et qui donnent lieu à rémunération ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01

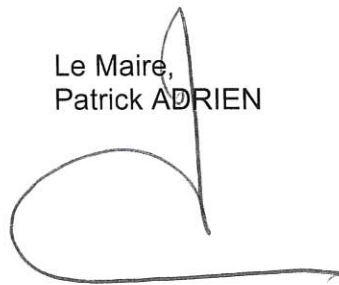
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 31 janv. 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 janv. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01